



No de résolution
ou annotation

**Séance
ordinaire
14 décembre 2021**

21-12-132

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Séance ordinaire du 14 décembre 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe, tenue le mardi 14 décembre 2021 à 20 h 00 à la salle du conseil située au 776, rue des Loisirs et à laquelle sont présents :

Monsieur le maire François Pleau;

Messieurs les conseillers Carl Dupras, Sébastien Legros, David Pharand, Gilbert Séguin et mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle;

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Monsieur le directeur général Michel Bertrand et madame la directrice générale associée Claudia Baril sont présents.

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

Monsieur le maire invite les autres élus à une période de recueillement et invite monsieur le directeur général à faire lecture du memento prévu à cette fin.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé

QUE l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Période de recueillement
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des comptes payés et à payer
4. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 novembre 2021
5. Taux des intérêts sur les arrérages de taxes pour l'année 2022
6. Calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2022
7. Liste dressée par le directeur général et tel que requis par le *Code municipal du Québec* concernant les arrérages de taxes par les contribuables
8. Liste dressée par le conseil à être transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges concernant la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes le 14 avril 2022 et mandat au directeur général
9. Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil
10. Formation obligatoire pour les élus – Éthique et déontologie
11. Avis de motion – Règlement sur l'éthique et la déontologie des élus
12. Avis de motion – Règlement sur l'éthique et la déontologie des employés
13. Adoption du règlement no 214 décrétant les taxes, les tarifs et les compensations pour l'année financière 2022
14. Collecte, le transport et disposition des matières résiduelles - 2022
15. Ajustement salarial des employés pour l'année 2022
16. Demande de dérogation mineure – Lot 2 397 908 (18, chemin Saint-Henri)
17. MTQ – Demande pour installation d'une signalisation interdisant le stationnement sur deux tronçons de la rue Principale
18. Demande de dézonage – Lot 2 643 268
19. Location du Centre social et sportif dans le contexte de la COVID-19
20. Transfert du contrat de déneigement du trottoir, des stationnements et des entrées de la municipalité
21. Travaux en électricité au parc Yvon-Lauzon
22. Dépôt des rapports d'audit de conformité – Adoption du budget et adoption du PTI
23. Dons et commandites
24. Correspondance
25. Questions de l'assistance
26. Levée ou ajournement de la séance



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Il est proposé

21-12-133

D'ACCEPTER les comptes payés et à payer tels que déposés (document no 2021-12-14/2021-11-30 CTES) à la présente séance ordinaire par le directeur général et d'autoriser les paiements dont le montant total des chèques émis est de 60 445,58 \$, celui des paiements électroniques par AccèsD Affaires Desjardins de 47 977,85 \$, celui en salaire net et déplacements totalisant 35 664,51 \$ et enfin, en salaire net des élus d'un total de 6 289,40 \$, l'ensemble des comptes payés et à payer totalisant 157 567,22 \$ et ce, incluant les frais juridiques le cas échéant.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 NOVEMBRE 2021

Il est proposé

21-12-134

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 novembre 2021 soit adopté tel qu'inscrit au livre des procès-verbaux.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

TAUX DES INTÉRÊTS SUR LES ARRÉRAGES DE TAXES POUR L'ANNÉE 2022

Il est proposé

21-12-135

DE FIXER le taux des intérêts à 18 % annuellement pour les arrérages des taxes ou autres montants en souffrance durant l'année 2022.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2022

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

21-12-136

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2022, qui se tiendront mensuellement au lieu ordinaire des séances du conseil municipal, soit au 776, rue des Loisirs à Sainte-Marthe, à vingt heures (20 h) les journées suivantes, à savoir :

- | | |
|------------------------|--------------------------|
| • le mardi, 11 janvier | • le mardi, 12 juillet |
| • le mardi, 8 février | • le mardi, 9 août |
| • le mardi, 8 mars | • le mardi, 13 septembre |
| • le mardi, 12 avril | • le jeudi, 11 octobre |
| • le mardi, 10 mai | • le mardi, 8 novembre |
| • le mardi, 14 juin | • le mardi, 13 décembre |

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

LISTE DRESSÉE PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET TEL QUE REQUIS PAR LE CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC CONCERNANT LES ARRÉRAGES DE TAXES PAR LES CONTRIBUABLES

Le directeur général fait le dépôt de ce document auprès des élus de ce conseil, tel que prévu à l'article 1022 du *Code municipal du Québec*.

LISTE DRESSÉE PAR LE CONSEIL À ÊTRE TRANSMISE À LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES CONCERNANT LA VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES LE 14 AVRIL 2022 ET MANDAT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL

ATTENDU QUE le directeur général, en vertu de l'article 1022 du *Code municipal du Québec* doit préparer, dans le cours du mois de novembre de chaque année, la liste des arrérages de taxes pour la présenter au conseil à sa séance du mois de décembre, en vue de la vente des immeubles par la Municipalité Régionale de Comté (MRC);

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance de cette liste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

21-12-137

D'APPROUVER la liste soumise par monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier tel que mentionné en préambule de la présente résolution;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

D'AUTORISER l'expédition d'un avis formel, par courrier recommandé, aux contribuables se trouvant sur cette liste dont les arrérages exposent la municipalité à des pertes pour prescription légale, avec frais d'avis de 50 \$. Cet avis informera les contribuables concernés du retard et du délai pour régulariser le défaut afin voir leur nom retiré de ladite liste à être transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour défaut de paiement de taxes qui conduira ensuite à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes du 14 avril 2022 à la MRC Vaudreuil-Soulanges;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à transmettre à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à la date limite pour la transmission des dossiers, ceux qui exposent la municipalité à des pertes pour prescription légale, le cas échéant, incluant les dossiers et les montants dus aux centres de services scolaires ou commissions scolaires situés sur notre territoire, ou à la demande de ces entités;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier, ou s'il est non disponible, la directrice générale associée et secrétaire-trésorière associée, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec* à représenter la municipalité de Sainte-Marthe à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes qui se tiendra par l'entremise de la MRC de Vaudreuil-Soulanges le 14 avril 2022. Ces derniers étant par la même occasion autorisés à enchérir et acquérir, s'il y a lieu, au nom de la municipalité, les immeubles érigés sur notre territoire.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Le directeur général et secrétaire-trésorier et la directrice générale associée et secrétaire-trésorière associée confirment avoir reçu des élus de la municipalité de Sainte-Marthe les formulaires complétés de « *Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil* », respectant ainsi l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*. Un dépôt desdits formulaires, produits dans le délai prescrit à l'article 357, est effectué à la présente séance. Il s'agit des formulaires provenant des élus suivants :

- Monsieur le maire François Pleau
- Madame la conseillère Jacqueline Lavergne
- Monsieur le conseiller Sébastien Legros
- Monsieur le conseiller David Pharand
- Monsieur le conseiller Carl Dupras
- Monsieur le conseiller Gilbert Séguin
- Madame la conseillère Jinny Brunelle

Par ailleurs, afin de respecter l'article 360.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la direction générale transmettra à la direction régionale de la Montérégie du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), la confirmation que l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* a ainsi été respecté.

FORMATION OBLIGATOIRE POUR LES ÉLUS – ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE

ATTENDU QUE l'Assemblée nationale a adopté, en novembre 2021, le projet de loi n° 49 qui modifie la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (LEDMM) et diverses dispositions législatives;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

ATTENDU QU'en vertu de l'article 15 de la LEDMM, tout membre d'un conseil d'une municipalité, membre élu ou réélu, doit, dans les six mois du début de son premier mandat et de tout mandat subséquent, participer à une formation reconnue par la Commission municipale du Québec sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) offre une telle formation reconnue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

21-12-138

D'AUTORISER l'administration municipale à procéder à l'inscription des élus, selon le choix des dates déterminés par ces derniers, et selon le choix de la formule que chacun et chacune privilégie, soit en mode virtuel ou présentiel.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE DES ÉLUS

Madame la conseillère Jinny Brunelle donne avis de motion qu'un nouveau règlement concernant l'éthique et la déontologie des élus (règlement no 215) sera présenté lors d'une séance ultérieure pour adoption. Le projet de règlement accompagne cet avis de motion.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS

Monsieur le conseiller Gilbert Séguin donne avis de motion qu'un nouveau règlement concernant l'éthique et la déontologie des employés (règlement no 216) sera présenté lors d'une séance ultérieure pour adoption. Le projet de règlement accompagne cet avis de motion.

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 214 DÉCRÉTANT LES TAXES, LES TARIFS ET LES COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2022

Il est proposé

21-12-139

D'ADOPTER le règlement numéro 214 de la municipalité de Sainte-Marthe décrétant les taxes, les tarifs et les compensations pour l'année financière 2022.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

COLLECTE, LE TRANSPORT ET DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - 2022

Il est proposé

21-12-140

D'ACCEPTER l'offre de Robert Daoust & Fils inc. en date du 30 novembre 2021 pour 52 collectes des déchets ultimes et 52 collectes des des résidus alimentaires (compost) au prix de l'année en cours majoré de 4,4 % pour l'année 2022.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

AJUSTEMENT SALARIAL DES EMPLOYÉS POUR L'ANNÉE 2022

ATTENDU QUE la politique de la municipalité ces dernières années est de procéder à un ajustement salarial annuel minimal correspondant à l'augmentation du coût de la vie déterminé selon l'indice des prix à la consommation (IPC) des 12 derniers mois, établi par Statistique Canada pour la région de Montréal. L'indice de Statistique Canada mentionné précédemment et applicable à la prochaine année, correspond à la différence entre les indices du mois d'août 2020 et du mois d'août 2021, soit le même indice que celui utilisé par la MRC de Vaudreuil-Soulanges dans ses prévisions budgétaires annuelles;

ATTENDU QUE pour procéder à l'ajustement annuel pour l'année 2022, cet IPC fait référence à une majoration de 4,4 %;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

21-12-141

D'ACCORDER à l'ensemble du personnel à compter du 1er janvier 2021, une majoration de 4,4 % de leur rémunération afin de refléter l'augmentation du coût de la vie. Ce pourcentage étant calculé selon l'indice des prix à la consommation mentionné en préambule de cette résolution et indépendamment de la majoration prévue à une échelle salariale, le cas échéant.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 2 397 908 (18, CHEMIN SAINT-HENRI)

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande d'accepter la demande;

ATTENDU QU'un agrandissement du bâtiment, côté ouest, est impossible étant donné la présence d'un bâtiment accessoire;

ATTENDU QUE l'agrandissement vers l'avant sacrifierait le cachet historique de la maison plus que centenaire;

ATTENDU QU'il n'y a pas de propriété résidentielle ni à l'arrière, ni sur le côté du terrain;

ATTENDU QUE la demande ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires voisins, de leur droit de propriété;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

21-12-142

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure 2021-00-0003 afin d'autoriser l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée qui empièterait d'un maximum de 4 mètres (3,36 mètres) dans la marge latérale. La grille des usages et normes A-103, faisant partie intégrante du règlement de zonage 142 prescrit des marges latérales d'un minimum de 10 mètres.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

MTQ – DEMANDE POUR INSTALLATION D'UNE SIGNALISATION INTERDISANT LE STATIONNEMENT SUR DEUX TRONÇONS DE LA RUE PRINCIPALE

ATTENDU QUE le conseil municipal désire assurer la sécurité des usagers de la route;

ATTENDU QUE la visibilité des automobilistes est restreinte à l'intersection de la montée Sainte-Marie et de la rue Principale;

ATTENDU QUE l'aire de manœuvre pour les camions à chargement qui désirent effectuer un virage de la montée Sainte-Marie vers la rue Principale est très limitée;

ATTENDU QUE le chemin est de juridiction ministérielle;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

21-12-143

DE DEMANDER au ministère des Transports du Québec de procéder à l'installation de panneaux "stationnement interdit" P-150 sur la rue Principale, côté nord, afin d'interdire le stationnement de véhicules du lundi au vendredi entre 7 h et 17 h, en partant du numéro civique 576, sur une longueur de 20 mètres vers l'est;

DE DEMANDER au ministère des Transports du Québec de procéder à l'installation de panneaux "stationnement interdit" P-150 sur la rue Principale, côté sud, pour interdire le stationnement en tout temps sur une longueur de 15 mètres partant de la montée Sainte-Marie vers l'est.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

DEMANDE DE DÉZONAGE – LOT 2 643 268

ATTENDU QUE la demande vise à exclure une parcelle de terrain de la zone agricole;

ATTENDU QUE quatre résidences sont sises du côté nord de la rue Steeves et seraient incluses dans ladite demande d'exclusion;

ATTENDU QUE la parcelle visée est limitrophe à la zone non agricole de la ville de Rigaud;

ATTENDU QUE la demande vise à consolider un secteur déjà desservi par des infrastructures (rue, électricité, télécommunication, ...);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

21-12-144

D'APPUYER la demande d'exclusion qui sera déposée à la MRC de Vaudreuil-Soulanges afin que celle-ci la présente à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, comprenant le côté nord de la rue Steeves, la rue Steeves,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

ainsi qu'une parcelle du lot 2 643 268 d'une profondeur de 60 mètres longeant ladite rue.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

LOCATION DU CENTRE SOCIAL ET SPORTIF DANS LE CONTEXTE DE LA COVID-19

Il est proposé

21-12-145

D'AUTORISER l'administration municipale à procéder à la location du Centre social et sportif après le 15 janvier 2022 selon les ajustements nécessaires aux contrats de location pour prendre en considération les risques liés à la COVID-19, notamment au niveau de la responsabilité des organisateurs d'événements quant aux protocoles à respecter;

D'AUTORISER l'administration municipale à suspendre, retarder ou de procéder à tout ajustement concernant les possibilités de locations au gré des mesures sanitaires émises par les autorités gouvernementales dans le contexte pandémique.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

TRANSFERT DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DU TROTTOIR, DES STATIONNEMENTS ET DES ENTRÉES DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE monsieur Stéphane Vanneste a procédé au transfert de son entreprise à monsieur Philippe Dicaire (CP Dicaire);

ATTENDU QUE la municipalité a déjà accepté l'exercice d'une première année d'option prévue au contrat;

ATTENDU QU'un transfert du contrat ne présente pas de risques pour la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

21-12-146

D'ACCEPTER le transfert de la responsabilité dudit contrat de monsieur Stéphane Vanneste à monsieur Philippe Dicaire opérant aussi sous le nom de CP Dicaire.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

TRAVAUX EN ÉLECTRICITÉ AU PARC YVON-LAUZON

ATTENDU QUE monsieur Pierre Goulet, entrepreneur électricien, a réalisé différents mandats au cours des six derniers mois;

ATTENDU QUE monsieur Goulet a regroupé sur une même facture les différents montants correspondant aux différents travaux réalisés;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

21-12-147

D'ENTÉRINER les mandats accordés à monsieur Pierre Goulet;

D'AUTORISER le paiement de la facture au montant de 7 025 \$, taxes en sus.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

DÉPÔT DES RAPPORTS D'AUDIT DE CONFORMITÉ – ADOPTION DU BUDGET ET ADOPTION DU PTI

Monsieur le directeur général procède au dépôt des deux rapports d'audit et de conformité produits par la Commission municipale du Québec au sujet de l'adoption du budget 2021 et du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2021-2022-2023.

DONS ET COMMANDITES

Il est proposé

21-12-148

D'AUTORISER les dons aux organismes suivants :

- Centre Prénatal et jeunes familles de Vaudreuil-Soulanges, pour un montant de 150 \$;
- Centraide, pour un montant de 200 \$.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

CORRESPONDANCE

Monsieur le maire, monsieur le directeur général ainsi que madame la directrice générale associée résumant et font lecture de l'essentiel de la correspondance reçue au cours des dernières semaines, le cas échéant.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Des questions et commentaires sont adressés au conseil relativement à divers sujets. Après avoir répondu aux questions ou pris note des commentaires qui sont adressés au conseil, monsieur le maire François Pleau met fin à la période de questions.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

À 20 h 28,

Il est proposé

21-12-149

QUE la présente séance soit levée.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Sébastien Legros, David Pharand, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

François Pleau
Maire

Michel Bertrand
Directeur général

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

(Article 961, Code Municipal du Québec)

Je, soussigné Michel Bertrand, directeur général, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont listées, approuvées et/ou projetées par le conseil municipal.

Michel Bertrand
Directeur général